



Strasbourg, le 12 juillet 2022

Nos réf. : J020/SSi-08/MG/2022
Suivi par : Michèle GROSJEAN
Pièce(s) jointe(s) : contribution d'Alsace Nature à la
consultation publique de 2020
Objet : Consultation du public - « charte ZNT Riverains

DDT du Bas-Rhin
Service Agriculture
Consultation ZNT riverains
14 rue du Maréchal Juin
67070 Strasbourg Cedex

Madame la Préfète,

En date du 21 juin 2022, la préfecture du Bas-Rhin publie l'avis d'une consultation qui se déroulera du 22 juin au 13 juillet 2022 pour le projet de charte d'engagements des utilisateurs agricoles de produits phytopharmaceutiques en Alsace. Comme précisé, cette nouvelle consultation fait suite à l'invalidation par le Conseil Constitutionnel le 19 mars 2021 pour non-conformité dans la procédure, concernant notamment l'information du public. De nouveaux arrêtés et décrets sont parus le 25 janvier 2022 donnant lieu à cette nouvelle consultation.

Cette nouvelle version nous conduit à faire une première remarque concernant la composition du comité de suivi. Dans un courrier daté du 21 avril 2021 adressé au Préfet du Bas-Rhin et au Préfet du Haut-Rhin, Alsace Nature avait demandé que toute mention de son nom soit exclue des documents relatifs à cette charte. Aucun accord de notre part n'ayant été formulé pour participer à cette instance.

Or dans la nouvelle version, nous constatons qu'à nouveau figure la participation d'Alsace Nature au comité de suivi. Nous vous demandons expressément de faire le nécessaire pour que le nom d'Alsace Nature ne soit plus mentionné dans le texte de la charte.

Lors de la précédente consultation, nous avons émis un certain nombre de remarques et critiques sur cette démarche, et exprimé nos réelles inquiétudes quant aux effets des pesticides chimiques sur la santé et sur l'environnement. Depuis lors, rien n'a changé, la vente des pesticides bat des records, des dérogations à l'utilisation des néonicotinoïdes sont prises et la liste des CMR s'allonge. La nappe phréatique alsacienne est fortement impactée par des taux de substances actives supérieurs aux normes (exemple : le S-métolachlore). Les enjeux

alsace nature

Secrétariat général
8 rue Adèle Riton
67000 Strasbourg
Tél : 03.88.37.07.58
Fax : 03.88.25.52.66
siegeregion@alsacenature.org

www.alsacenature.org

de santé de publique sont à nouveaux posés, mais les réponses n'évoluent pas. Au-delà de cet appel à « bonne volonté », la santé publique nécessiterait que des mesures drastiques et réglementaires soient prises.

De nombreux scientifiques, agronomes, médecins, élus, associations, citoyens alertent sur les effets des pesticides, la seule solution proposée aux riverains est de se « camoufler » dans leur logement.

Alors que d'année en année le climat se dégrade, la responsabilité des pouvoirs publics est à nouveau engagée. Nous réitérons notre demande de ne pas adopter cette charte et d'engager avec les citoyens, leurs représentants, une négociation à la hauteur des enjeux.

Compte tenu qu'aucune amélioration n'a été portée au projet de la charte, vous trouverez ci-joint la réponse à la consultation de 2020 et qui reste d'actualité.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Préfète, l'expression de notre haute considération.



Michèle GROSJEAN
Présidente d'Alsace Nature